

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°7 du budget
PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 janvier à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 17 janvier 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie, sous
la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Pierre
CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Martine MUNOZ,
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON,
Serap ALP à Farida LAID,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

DECISION MODIFICATIVE N°7 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°45 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget principal 2023 ;
- **Vu** la délibération n°14 du conseil municipal du 25 avril 2023, approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°4 du conseil municipal du 16 mai 2023, approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°17 du conseil municipal du 20 septembre 2023, approuvant la décision modificative n°3 du budget principal ;
- **Vu** la délibération n°17 du conseil municipal du 24 octobre 2023, approuvant la décision modificative n°4 du budget principal ;
- **Vu** la délibération n°13 du conseil municipal du 14 novembre 2023, approuvant la décision modificative n°5 du budget principal ;
- **Vu** la délibération n°12 du conseil municipal du 12 décembre 2023, approuvant la décision modificative n°6 du budget principal.

- **Considérant** qu'en fonctionnement, compte tenu de l'emprunt de 1 500 000 euros souscrit auprès de la Société Générale en décembre 2023 le montant des ICNE (Intérêts Courus Non Echus) est supérieur à ce qui avait été prévu initialement, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 66 d'un montant de 9 500,30 euros qui sera compensé par une diminution des crédits budgétaires du chapitre 011 ;
- **Considérant** le solde de provision d'un montant de 510 290,71 euros qui avait été constituée dans le cadre du contentieux HARBOURG et que le contentieux est à présent clôturé , il est prévu de réaliser un réajustement des crédits au chapitre 78 et en parallèle, compte-tenu du risque d'impayés sur les facturations du budget annexe PERILS et le souhait de procéder à des provisions sur ce budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 510 290,71 euros ;
- **Considérant** les demandes du Service de Gestion Comptable de régulariser des amortissements, il est nécessaire de réajuster les chapitres d'opérations d'ordre 040 et 042 pour un montant de 26 278,69 euros, le réajustement des deux sections sera compensé par un réajustement des chapitres 023 et 021 pour le même montant.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/60612 - Electricité		- 9 500,30 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	5 576 685,17 €	- 9 500,30 €		
<i>Chapitre 65 – Charges de gestion courantes</i>				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la Décision Modificative n°7 du budget PRINCIPAL ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER

D/65/657363 – Subvention versée au budget annexe à caractère administratif		+ 510 291,51 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	2 546 852,79 €	+ 510 291,51 €		
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>				
D/66/66112 – ICNE		+ 9 500,30 €		
<i>Sous total chapitre 66</i>	409 400,00 €	+ 9 500,30 €		
<i>Chapitre 78 – Reprises provisions semi-budgétaires</i>				
C/78/7815 – Reprises de provisions charges de fonctionnement courant				+ 510 290,51 €
<i>Sous total chapitre 78</i>			0,00 €	+ 510 290,51 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 510 290,51 €		+ 510 290,51 €
Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				
<i>Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement</i>				
D/023 – Virement à la section d'investissement		- 26 278,69 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	570 893,44 €	- 26 278,69 €		
<i>Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections</i>				
D/042/6811 – Dotations aux amortissements		+ 26 278,69 €		
<i>Sous total chapitre 042</i>	869 000,00 €	+ 26 278,69 €		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 510 290,51 €		+ 510 290,51 €
Section d'investissement				
Dépenses et recettes d'ordre d'investissement				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
D/021 – Virement à la section d'investissement				- 26 278,69 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			570 893,44 €	- 26 278,69 €
<i>Chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections</i>				
C/040/28051 – Amortissements sur Concessions et droits similaires				+ 12 237,69 €
C/040/28088 – Amortissements sur Autres immobilisations incorporelles				+ 14 041,00 €
<i>Sous total chapitre 040</i>			869 000,00 €	+ 26 278,69 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement				0,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €